

MASSACRE DE LA CHIRURGIE VISCÉRALE

OU, LE SCANDALEUX TOUR DE PASSE-PASSE DU "COÛT DE LA PRATIQUE"

L'annonce des résultats des travaux de la Commission Escat avait redonné espoir aux chirurgiens: enfin la compétence technique, la durée de la formation, la pénibilité, le stress, l'effort mental, le temps passé allaient devoir être pris en compte dans la rémunération après l'énorme travail de cette commission commencé depuis 1996 et dont on nous annonçait régulièrement chaque année l'application pour les six mois à venir.

Tout cela, on commence à le comprendre et à le faire savoir, a été gommé par un simple tour de passe-passe l'astucieux facteur minorant qualifié officiellement de "coût de la pratique"

En gros, le travail de bénédictin de la Commission Escat sur plusieurs milliers d'actes médicaux, dont une analyse rapide montre qu'il s'agit d'un travail très important conduit selon une méthode scientifique, réhabilitait de façon spectaculaire la valeur d'actes de disciplines massacrées, et en particulier de la chirurgie digestive coelioscopique.

Hélas le résultat était tellement énorme, la mise en évidence de la réalité du travail médical franchement choquante, alors que l'on s'était si bien habitué en haut lieu à des honoraires sinistrés. Il était franchement intolérable pour les spécialités et les lobby hyperprivilégiés de voir les actes jugés à leur valeur réelle.

L'utilisation d'un simple tour de passe-passe comptable, le troisième facteur, le "coût de la pratique" aura suffi à rayer d'un trait les résultats de la Commission Escat.

L'évaluation des deux autres facteurs fixant la rémunération des actes médicaux que sont "le score de travail" (commission Escat) et le "facteur de conversion monétaire" (négociation entre syndicats et tutelle) obéit à un processus transparent, tout à fait démocratique car contrôlable et publique.

En revanche le 3^e facteur "coût de la pratique", chef-d'œuvre de lobbying et de manœuvres politiciennes, baigne dans la pénombre la plus douteuse et la plus malsaine. La méthode est décrite dans un document... qui est indisponible.!!! La tutelle doit le faire connaître.

En résumé (www.ameli.fr) "le coût de la pratique" est exprimé en euros par affectation des charges professionnelles à chaque acte à partir des informations recueillies auprès de la Direction générale des Impôts!!!, de praticiens!!! et de fabricants!!!

Ainsi donc les travaux de la Commission Escat réduits à néant, sur l'avis de praticiens, de fabricants et de la Direction générale des Impôts, quelle plaisanterie sinistre. On a de la peine à le croire.

Exemples d'indices, du plus favorable au plus faible:

Radiologie	0,771
Gastro-entérologie	0,538
Échographie...	0,402
Dermatologie	0,272
Chirurgie...	0,269 SCORE LE PLUS BAS!!!

La chirurgie au plus bas de l'échelle, plus bas que le bricolage dermatologique, voilà le résultat d'un charcutage arbitraire qui gomme "en douce" le bénéfice de l'énorme travail de la commission Escat, en attribuant à la chirurgie après avis... de praticiens... et de fabricants... un coefficient scandaleusement sous-évalué pour la maintenir dans l'état sinistré où elle croupit depuis 20 ans.

Messieurs nos dirigeants syndicaux, vous ne devez accepter en aucun cas un indice de coût de la pratique inférieur à 0,550.

Messieurs de la Tutelle vous devez nous indiquer quels praticiens et quels fabricants ont été consultés pour aboutir à ce massacre de la chirurgie l'indice 0,269!!!

La colère des chirurgiens vis-à-vis de la tutelle et de leurs syndicats risque bien de déborder!

E.E. et J.S.

Extrait d'un article à paraître dans le J.C.C.

QUELS PRATICIENS ONT ÉTÉ CONSULTÉS?
Les chirurgiens veulent le savoir. le Dr Rey?

QUELS FABRICANTS L'ONT ÉTÉ?
Il faut que nous le sachions.

Ce "coût de la pratique" aboutit à rajouter un coefficient qui permette de tout ramener à l'état antérieur, ce n'était pas plus compliqué: un coefficient de correction inverse; et voilà le résultat, la chirurgie ramenée à la place misérable qu'elle occupait depuis 20 ans.